

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 25 février 2020

L'An deux mil vingt, le mardi 25 février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Louis DROUIN, Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente excusée : Mme Aline BROSSEAU.

Absents : Mmes Yveline LEPESQUEUR et M. Christophe CHATELAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Laurent MAUDET a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h34.

Avec l'accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour le point suivant : Déclaration d'intention d'aliéner (parcelle ZS n°105, 9 rue des Bouvreuils).

#### **Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2020.**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 23 janvier 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2019, dressé par M. Benoît HELIAS, Receveur Municipal.

#### **Approbation du Compte Administratif Assainissement 2019.**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	74 122,33 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	23 117,55 €
Report de l'exercice précédent :	0,00 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2019 :	51 004,78 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	55 225,93 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	16 051,77 €
Report de l'exercice précédent :	- 54 715,76 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2019 :	- 15 541,60 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2019 Assainissement a été adopté à l'unanimité des votants.

#### **Affectation du résultat 2019 - Budget Assainissement.**

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

#### **En section d'investissement de l'exercice 2020**

. au compte 1068 (recettes) 15 541,60 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 35 463,18 €

**Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune de l'exercice 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2019, dressé par M. Benoît HELIAS, Receveur Municipal.

**Approbation du Compte Administratif 2019 Commune**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	625 266,14 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	440 731,52 €
Report de l'exercice précédent :	0,00 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2019 :	184 534,62 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	488 236,51 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	199 365,07 €
Report de l'exercice précédent :	- 11 916,59 €
Excédent de la section d'investissement au 31/12/2019 :	276 954,85 €
Restes à réaliser - Dépenses :	31 596,04 €
- Recettes :	0,00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2019 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

**Affectation du résultat 2019 - Budget Commune**

Concernant le résultat du Budget Primitif Principal 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. au compte 1068 (recettes) 84 534,62 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 100 000,00 €

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter, pour l'année 2020, la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti, soit :

- la Taxe d'Habitation	à	<b>6,97 %</b>
- le Foncier Bâti	à	<b>13.21 %</b>
- le Foncier Non Bâti	à	<b>27.08 %</b>

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.**

Madame le Maire rappelle que, en parallèle de l'aménagement du plateau à La Croix Verte, la commune a sollicité le Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone. À cette occasion, afin d'améliorer l'éclairage public, les candélabres vont être remplacés. Elle explique que ce projet, dont le coût est estimé à 25 929,00 € H.T., est éligible à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et elle propose de déposer une demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020 (à hauteur de 30 % du coût H.T.),
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- Ce projet sera classé en n°1.

### **Demande de subvention d'associations et de MFR.**

Madame le Maire présente les demandes de subvention reçues.

Décisions du Conseil Municipal :

Société Musicale Beaumont	100,00 €
APEL Collège Sainte Thérèse Saint Joseph de Beaumont sur Sarthe	
MFR BERNAY EN CHAMPAGNE (1 élève domicilié à Maresché)	20,00 €
MFR FYÉ (2 élèves domiciliés à Maresché)	40,00 €
Secours Populaire Français	
AFD Association des diabétiques de la Sarthe	
Les oubliés de la canicule 72	

D'autre part, pour toutes les associations sportives qui en feront la demande, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 10,00 euros par enfants licenciés (moins de 18 ans) habitant la commune de Maresché.

### **Évacuation des eaux pluviales par les collecteurs, les fossés, etc.**

Le Conseil Municipal discute des difficultés rencontrées pour l'évacuation des eaux pluviales. Certes, les conditions météorologiques des dernières semaines ont été particulièrement pluvieuses, mais plusieurs points de la commune suscitent l'inquiétude des habitants et des élus, qui sont allés sur le terrain faire un état des lieux.

Le Conseil Municipal s'accorde sur le fait que cette question doit être suivie de près et n'exclut pas de faire recours à un cabinet d'étude hydrologique si cela s'avère nécessaire.

Les travaux d'entretien, d'amélioration et de nettoyage du réseau seront poursuivis, le cas échéant en concertation avec les propriétaires et la Communauté de Communes.

### **Élections municipales : bureau de vote et permanences.**

Les élus établissent le bureau pour les prochaines élections ainsi que le planning des permanences.

### **Déclaration d'intention d'aliéner (parcelle ZS n°105, 9 rue des Bouvreuils).**

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

### **Questions diverses.**

- Madame FOUGERAY relaie une demande concernant la salle polyvalente : pour les locations, est-il possible de mettre à disposition un four micro-ondes et une bouilloire ? Le Conseil Municipal donne son accord.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 09 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h54.